

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### École doctorale 356 Cognition, Langage, Education

Aix Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/06/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des  
formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Gaïd Le Maner-Idrissi, présidente

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Gaïd LE MANER-IDRISSI, Université de Rennes 2

Experts :

M. Périg BOUJU, Université Bretagne Loire - UBL

Mme Sylvie BRODZIAK, Université de Cergy-Pontoise - UCP

M. Daniel DELAHAYE, Université de Caen

M. Jean-Michel GANTEAU Université Paul-Valéry Montpellier 3

Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Université Lumière - Lyon 2

Déléguée scientifique du HCERES :

Mme Claire BOURHIS-MARIOTTI

Évaluation réalisée en 2016-2017  
sur la base d'un dossier déposé en octobre 2016  
et d'une visite de l'ED en janvier 2017

## Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Cognition, Langage, Education* » (ED *CLE*, n° 356) est l'une des douze ED réunies au sein du Collège doctoral d'Aix-Marseille Université (AMU). Plus spécifiquement, cette ED fait partie des trois écoles de l'établissement appartenant aux domaines des Lettres et Sciences Humaines et Sociales. Elle se situe dans les nouveaux locaux de la Maison de la recherche d'AMU sur le site Schuman d'Aix-en-Provence. La demande de l'ED *CLE* pour le prochain plan quinquennal est un renouvellement à l'identique.

L'ED *CLE* rassemble des enseignants-chercheurs, des chercheurs du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) et des doctorants qui s'inscrivent dans les domaines de la Philosophie (deux unités de recherche, UR), de la Psychologie (quatre UR), de la Linguistique (deux UR), des Sciences de l'Éducation (une UR) et des Sciences de l'Information et de la Communication (trois UR). Elle bénéficie d'un adossement scientifique de qualité qui, bien que diversifié, est centré sur le champ des Lettres et Sciences Humaines. A ce jour, 303 doctorants émergent à cette ED, mais les effectifs ont diminué de 20 % sur le quinquennal, soit depuis 2011. Le potentiel d'encadrement est important et stable puisqu'il y avait 115 enseignants-chercheurs titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) en 2011 et 114 en 2016.

## Synthèse de l'évaluation

### Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

Le Conseil de l'école doctorale *CLE* est constitué de huit personnalités extérieures, des directeurs des douze UR émergeant à l'ED, de quatre doctorants élus ainsi que de l'assistante administrative de l'ED pour le personnel BIATSS (Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social, Santé). Par ailleurs, un Bureau a été constitué, qui regroupe les douze directeurs d'unité. Ceux-ci sont consultés pour toute prise de décision et avis liés à l'école doctorale. Le Conseil est à renouveler suite à la publication de l'arrêté du 25 mai 2016, car les membres extérieurs et les doctorants y sont actuellement trop nombreux. Ces deux corps doivent en effet, selon le nouvel arrêté, constituer 20 % du Conseil alors que dans le cas présent ils constituent quasiment la moitié du Conseil (12 membres sur 26). Notons qu'il manque dans le dossier fourni par l'ED *CLE* une partie de la liste nominative des membres du Conseil. Il conviendra également de prendre en considération l'équilibre hommes/femmes, ceci pour respecter la parité selon les recommandations du nouvel arrêté. Lors de la visite sur site du comité HCERES, il est apparu que, d'une part, le Conseil est insuffisamment réuni (une fois par an) et que, d'autre part, les personnalités extérieures n'assistent que très rarement au Conseil. Il est également à souligner que les doctorants élus ont une voix consultative alors qu'ils devraient avoir une voix délibérative. L'essentiel des décisions est pris par le Bureau. Principale instance exécutive alors que les doctorants n'y sont pas représentés, ces « bureaux *ad hoc* » dont les modalités de réunion et de fonctionnement ne sont pas clairement indiquées, restent à préciser. Concernant les élections des doctorants, il apparaît que les conditions de leur organisation ne permettent pas de respecter la règle de l'anonymat des votes. Dans le même esprit, il apparaît que les doctorants doivent passer par l'assistante de l'ED pour formuler leurs doléances, or dans le cadre d'un déroulement optimal du processus il serait nécessaire qu'ils puissent adresser leurs questions directement aux doctorants élus.

Les moyens humains s'avèrent très nettement insuffisants. En effet, une assistante de catégorie B à temps partiel, doit assumer seule pour deux écoles (ED *CLE* et ED *Langues, Lettres et Arts, LLA*), les tâches administratives, la gestion

financière, le suivi des inscriptions et leur validation sur la plateforme ADUM (Accès Doctorat Unique et Mutualisé, portail internet d'information), l'organisation des journées d'étude, la gestion du site web, les réponses aux enquêtes du ministère ainsi que les demandes de subvention. Son investissement est à saluer, car parvenir à réaliser toutes ces tâches pour deux écoles doctorales représente un travail colossal. Toutefois, il semblerait qu'un second poste soit créé au printemps prochain. Il importe de s'assurer de cette création, reconnue urgente et indispensable pour alléger le travail de l'assistante et par là-même, améliorer le fonctionnement de l'ED *CLE*.

De la même façon, la dotation financière s'avère insuffisante ; elle s'élève actuellement à 76 euros/an par doctorant. Elle a diminué comparativement au précédent quinquennal, passant de 30 000 euros entre 2008 et 2011 à 22 060 euros en 2016. Cette somme laisse peu de latitude pour créer des formations disciplinaires et financer la mobilité internationale des doctorants. Il serait donc souhaitable qu'elle soit augmentée, ce d'autant plus que les principaux indicateurs témoignent du dynamisme de l'ED *CLE* notamment en ce qui concerne la recherche et l'obtention de contrats doctoraux (*cf infra*). Sur le plan des locaux, l'environnement offert est apparu agréable et satisfaisant. L'ED *CLE* est en effet installée dans les nouveaux locaux de la Maison de la recherche ; outre les trois bureaux nécessaires à l'assistante et aux directeurs des ED *CLE* et LLA, les doctorants disposent d'un espace qui leur est spécifiquement dédié (salle de travail). Il importe cependant de souligner que la création d'un poste d'assistante va engendrer une difficulté en ce qui concerne l'occupation des locaux. Interrogé sur ce point le directeur envisage de partager son bureau avec l'assistante, mais il serait nécessaire qu'il puisse disposer d'un espace personnel lui permettant de recevoir les doctorants en toute discrétion.

La communication est à ce jour essentiellement assurée par des listes de diffusion, le site web demanderait à être réactualisé, mais l'ED *CLE* attend une restructuration globale qui devrait se faire au niveau d'AMU, avec notamment une charte graphique commune. Il conviendrait d'accélérer le processus, car les doctorants auditionnés par le comité HCERES semblent ne pas disposer de l'intégralité des informations. La plateforme ADUM leur permet cependant de disposer des informations relatives aux formations principalement organisées par le Collège doctoral d'AMU.

En ce qui concerne le recrutement des doctorants, deux procédures sont à distinguer. Concernant les contrats doctoraux, chaque UR, après audition des candidats, réalise une présélection et communique la liste des candidats à l'école doctorale. Dans une deuxième phase, antérieurement le Conseil de l'ED *CLE*, et désormais le Bureau, auditionne les candidats (15 minutes de présentation et 10 minutes d'échanges). En amont de cette audition, deux experts sont nommés et ont la charge d'évaluer le dossier et de faire un rapport en se basant sur la qualité et à la faisabilité du projet scientifique. Concernant les doctorants non financés, chaque dossier d'inscription en 1<sup>ère</sup> année est examiné et validé par le directeur de l'UR puis expertisé par le Conseil de l'ED. Cet examen peut donner lieu à des avis négatifs ou à des demandes de modifications. Les deux procédures sont transparentes et rigoureuses. Toutefois, il convient de noter que les doctorants candidats à une inscription dérogatoire déplorent le caractère tardif des réponses.

L'école doctorale est très active en ce qui concerne la recherche de financements de thèses, il semble d'ailleurs que la Direction ait su impulser cet élan auprès des équipes d'accueil des doctorants puisque le nombre de contrats augmente régulièrement chaque année, passant 87 en 2011 (pour 378 doctorants) à 111 (pour 303 doctorants), soit une augmentation de 25 % sur le quinquennal, ce qui permet actuellement à un tiers des doctorants d'être financés. Une telle proportion se situe un peu au-dessus de la moyenne observée habituellement en Lettres et Sciences Humaines au niveau national. L'ED *CLE* a su également diversifier les sources de financement comme en témoigne par exemple l'obtention de quinze conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE). Il n'existe pas de seuil de financement pour l'ED *CLE*.

A l'échelle du site, c'est le Collège doctoral qui orchestre la mise en place de critères communs visant à harmoniser les pratiques entre les douze ED d'AMU. C'est ainsi qu'une Charte du doctorat commune, mise en conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016, a été diffusée à l'ensemble des ED. Concernant l'attribution des contrats doctoraux et le calcul de la somme allouée annuellement à l'ED, il serait souhaitable que des critères précis soient définis. En effet, il semblerait qu'à ce jour le montant du budget ne soit pas suffisamment discuté et indexé sur les besoins réels. La direction du Collège doctoral d'AMU s'est engagée à définir des critères d'attribution clairs, de façon à ventiler le budget et les contrats doctoraux de manière plus équitable. Afin de favoriser les interactions entre les ED, le Collège doctoral réalise un appel d'offre pour des contrats doctoraux inter-ED, auquel participe avec succès l'ED *CLE* qui obtient un financement de ce type chaque année.

Les doctorants proviennent d'horizons divers : 31 % possèdent un master extérieur à AMU et 35 % sont de nationalité étrangère. Par ailleurs, 12,5 % des doctorants sont inscrits en cotutelle. Cette diversité atteste de l'ouverture et de l'attractivité de l'ED aux niveaux national et international. Il reste à préciser cependant que certains doctorants connaissent des difficultés, en particulier les doctorants étrangers pour lesquels les procédures d'inscription ne permettent pas d'obtenir aisément un titre de séjour.

- Encadrement et formation des doctorants

Concernant le taux d'encadrement, il existe de grandes disparités entre les douze UR de rattachement à l'ED *CLE*. Si le nombre moyen d'encadrements par HDR dans l'ED *CLE*, qui est de 3, se révèle satisfaisant, il apparaît néanmoins que ce ratio s'étend de 0 à 12. Une telle variabilité est indexée, pour une part au moins, sur le nombre de chercheurs par UR, mais ce n'est sans doute pas le seul facteur explicatif. Le nombre maximal de thèses par encadrant est désormais de six (chiffre fixée par la Charte d'AMU) et la Direction de l'ED s'emploie à régulariser les situations de dépassement qui restent exceptionnelles et motivées. Par ailleurs, si l'ED rassemble 114 HDR, seuls 82 encadrent des thèses. Il serait donc souhaitable que l'ED puisse exploiter pleinement son potentiel d'encadrement offert par l'environnement scientifique.

Des comités de thèse sont constitués par au moins deux personnes pouvant ou non faire partie du laboratoire d'accueil. Lors de la 2<sup>ème</sup> année, les doctorants doivent produire un document de quatre pages sur l'état d'avancement de leur thèse ainsi qu'un échéancier jusqu'à la soutenance. Ils sont ensuite auditionnés par le comité et le directeur de thèse puis par le comité seul. A l'issue de ce temps d'audition, le comité rédige un rapport qui est ensuite transmis au doctorant, au directeur de thèse et au directeur de l'ED. L'existence de ce comité de thèse s'inscrit pleinement dans les prérogatives de l'arrêté du 25 mai 2016.

Le Collège doctoral d'AMU organise et prend en charge une grande partie des formations transversales offertes aux doctorants. Le catalogue est varié et étendu. Le collège impose 100 h de formation à effectuer pendant la durée de la thèse dont 50 h consacrées à la formation scientifique disciplinaire ou interdisciplinaire et 50 h de formations professionnalisantes. Les doctorants contractuels ayant une mission d'enseignement doivent également valider 40 h de formation pédagogique. Au niveau de l'ED *CLE*, il existe en complément des formations en communication scientifique et aux outils informatiques et bureautiques. Par ailleurs il existe au sein de l'ED *CLE* une politique volontariste et ambitieuse d'incitation à la publication d'articles scientifiques en langue anglaise dans des revues internationales à comité de lecture. Au niveau des UR, des journées d'étude et des séminaires disciplinaires peuvent être convertis en heures de formation. Les doctorants souhaiteraient que des règles de conversion soient établies et diffusées. Cela leur permettrait de planifier plus aisément les formations sur la durée de la thèse. Les directeurs de toutes les ED d'AMU participent aux conseils du Collège doctoral et donc aux prises de décisions. Bien que les interactions entre les ED d'AMU apparaissent limitées, il existe toutefois une journée commune entre l'ED *CLE* et les ED *Sciences de la vie et de la santé* et *Sciences du mouvement humain* consacrée à l'insertion des docteurs en sciences cognitives. Par ailleurs, la première journée de rentrée est commune aux ED *CLE* et LLA, mais seul le temps convivial est partagé. Tout à fait pertinentes, ces initiatives mériteraient de s'intensifier. Bien que l'ED soit pluridisciplinaire, il apparaît qu'elle rassemble des disciplines suffisamment proches pour permettre la mise en place de formations communes, comme par exemple l'aide à la rédaction et à la communication en anglais pour publier et participer à des colloques internationaux et la formation aux outils et logiciels informatiques (PowerPoint, Access, création de sites Internet). Globalement, la politique de formation s'inscrit donc bien dans les recommandations de l'arrêté du 25 mai 2016 : interdisciplinarité, insertion professionnelle et entrepreneuriat, formations méthodologiques.

La durée moyenne des thèses a diminué, passant de 63 mois à 57 mois actuellement. Il est toutefois à noter que, comme cela s'observe classiquement, les doctorants financés parviennent à terminer leur thèse plus rapidement - en 49 mois en moyenne - que les doctorants non financés ou salariés. Il importe également de souligner que le nombre de thèses soutenues par an a fortement augmenté alors que le nombre de doctorants a lui diminué de 25 %. Ainsi, si 53 thèses étaient soutenues par an en 2011, 74 ont été soutenues en 2016. La direction de l'ED paraît mobilisée sur cette question car dès la 3<sup>ème</sup> année, elle adresse un message aux doctorants pour leur rappeler la politique de l'ED en termes de durée des thèses, marquée par l'impossibilité de soutenir au-delà de la 5<sup>ème</sup> année. Toutefois, dans la mesure où le nouvel arrêté autorise des soutenances au-delà de la 5<sup>ème</sup> année pour les doctorants non financés, la direction de l'ED devra s'adapter à ces recommandations. En 2016, 10 % seulement des doctorants sont inscrits en 6<sup>ème</sup> ou 7<sup>ème</sup> année. La politique volontariste de l'ED est donc ici à souligner. Il est cependant à remarquer que 16/17 abandons par an sont recensés, chiffre qui reporté aux flux entrants moyens (une cinquantaine par an) reste élevé.

- Suivi et Insertion des docteurs

Pour collecter les données sur l'insertion des docteurs, l'assistante de l'ED se charge de consulter les récents diplômés, les gestionnaires de laboratoires, les directeurs d'UR ou les directeurs de thèse. Le taux de réponse des docteurs se situe entre 60 % et 80 %, selon les années. Malgré l'extrême bonne volonté de l'assistante, ce système artisanal est

nettement perfectible. Le Collège doctoral d'AMU devrait prochainement prendre en charge le suivi des cohortes, ce qui devrait permettre d'obtenir des données plus fiables, car plus complètes sur l'insertion des docteurs.

Le taux d'insertion observé est satisfaisant puisque, de la dernière enquête, il ressort que 3 ans après l'obtention de leur doctorat, seuls deux répondants sur 42 sont en recherche d'emploi. Suivant les années, entre 30 et 50 % d'entre eux sont titulaires de la fonction publique en qualité de chercheur ou d'enseignant-chercheur ; il est cependant à noter que pour 13 d'entre eux, la situation reste inconnue.

Les données d'insertion sont présentées aux nouveaux doctorants lors de la journée de rentrée. Des formations spécifiques à l'insertion sont organisées par le Collège doctoral. Des actions sont aussi conduites au niveau de l'ED *CLE*. Ainsi, en collaboration avec l'ED *Sciences de la vie et de la Santé* (ED SVS, n° 62) et l'ED *Sciences du mouvement humain* (ED SMH, n° 463), l'ED *CLE* a organisé une journée intitulée *Comment préparer son projet professionnel post-thèse ?* C'est une bonne initiative qu'il faudrait étendre compte tenu de son intérêt.

Il semble que les actions de valorisation du doctorat soient principalement organisées au niveau du Collège doctoral d'AMU (Journées nationales de la communauté française des docteurs organisées à Marseille en 2015, « Ma thèse en 180 secondes », Doctoriales de Provence ; rencontres Humanités-Société-Entreprises organisées régulièrement par l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) avec la collaboration de la communauté des pays d'Aix ; organisation d'un prix de thèse par AMU). Enfin, un réseau de doctorants DynAMU (Dynamique doctorale d'AMU), auquel participent des doctorants de l'ED *CLE*, existe depuis peu.

### Autoévaluation et projet :

Une autoévaluation pilotée par le Collège doctoral d'AMU (évaluation inter-ED du dossier) a été préparée, mais les résultats n'apparaissent pas clairement dans le dossier fourni. Néanmoins, les lignes directrices de cette autoévaluation ont été prises en compte dans le projet dans la mesure où ce sont elles qui sous-tendent le projet présenté. Il s'agira de poursuivre les efforts d'ores et déjà amorcés pour corrélativement diminuer la durée des thèses et augmenter le nombre de soutenances. L'accent sera aussi porté sur l'internationalisation. L'ED se dit prête à travailler à une meilleure convergence des taux d'encadrement entre les UR. Le projet rend compte également de la volonté d'améliorer le suivi des docteurs et de renforcer la formation scientifique et professionnalisante en enrichissant l'offre de formation scientifique. Un séminaire trimestriel portant sur des thèmes transversaux, ainsi qu'un séminaire annuel au cours duquel des doctorants présenteraient leurs travaux, devraient également voir le jour. Il est cependant à relever que si le règlement intérieur existe, il n'a pas été versé au dossier fourni par l'ED.

### Appréciation globale :

Le comité HCERES apprécie les efforts consentis pour prendre en considération les préconisations édictées par les précédentes évaluations, ce qui a manifestement conduit à une très nette amélioration des indicateurs de pilotage de l'ED. La direction de l'ED *CLE* semble aussi avoir bien identifié les éléments perfectibles de son présent bilan et les améliorations à apporter.

Le comité invite toutefois les instances décisionnaires de l'ED à mener rapidement une politique de mise en conformité du fonctionnement et de la gouvernance de l'ED avec l'arrêté du 25 mai 2016, mise en œuvre qui n'apparaît pas clairement à l'issue de la présente évaluation. En outre, l'ED est invitée à associer pleinement ses doctorants, *via* notamment leurs représentants, aux prises de décisions concernant sa vie institutionnelle. Il paraît enfin urgent d'améliorer la diffusion des informations au sein de l'école doctorale, particulièrement à destination de ses doctorants.

### Points forts :

- Financement des thèses : bonne dynamique que la direction de l'ED a su impulser aux équipes de recherche qui semblent avoir pris le relais ; politique proactive d'obtention de financements.
- Politique volontariste de réduction de la durée des thèses et augmentation significative du nombre de soutenances.

- Bonne politique de financement des doctorants (missions, participations à colloques, etc.).
- Politique ambitieuse d'incitation à la publication.
- Grande disponibilité de l'assistante administrative très appréciée des doctorants.

#### Points faibles :

- Dimension lacunaire du dossier bilan/projet fourni. Certaines rubriques sont insuffisamment renseignées ou ne sont pas renseignées et certaines des explications données sont elliptiques.
- Insuffisance des moyens humains apportés à l'ED.
- Manque de transparence sur les rôles respectifs du Conseil de l'ED (rarement réuni) et des « bureaux ad hoc ».
- Représentants des doctorants écartés du Bureau de l'ED (« bureau ad hoc ») et donc des décisions. Par ailleurs, au Conseil, ils n'ont pas de voix délibérative, mais seulement une voix consultative. Absence d'anonymat dans l'élection des représentants des doctorants.
- Information à destination des doctorants qui ne circule pas de manière optimale. La mise à jour du site web est à construire ; l'assistante administrative semble contrôler la totalité des informations. Il serait souhaitable que les doctorants puissent faire remonter leurs doléances directement auprès des représentants des doctorants.
- Exploitation insuffisante du potentiel d'encadrement, avec de fortes disparités entre laboratoires.

## Recommandations pour l'établissement

#### Recommandations à l'établissement :

- Création dans les meilleurs délais d'un poste d'assistante administrative pour permettre une gestion administrative (encore) plus performante de l'ED.
- Augmentation du nombre de contrats doctoraux et du budget annuel à allouer pour le fonctionnement de l'ED. Il est également nécessaire d'introduire plus de transparence en ce qui concerne les critères qui président à la répartition des contrats doctoraux et du montant de la dotation annuelle ventilée entre les écoles doctorales.
- Prise en charge importante (comme prévu par l'établissement) du suivi de l'insertion des docteurs par le Collège doctoral d'AMU.
- Accélération des procédures d'inscription pour les inscriptions dérogatoires et pour les doctorants étrangers qui sont parfois en difficulté pour obtenir un titre de séjour.

#### Recommandations à l'école doctorale :

- Répertorier les abandons avec précision et faire une analyse qualitative des raisons qui les sous-tendent afin de trouver des solutions pour tenter de les réduire.
- Mettre en place un dispositif permettant aux doctorants de faire un bilan de leurs compétences (portfolio de compétences dans le prolongement de la Convention Individuelle Formation) pour améliorer leur accompagnement en fin de thèse (valorisation de leurs compétences auprès des entreprises) et mettre cet item en conformité avec le nouvel arrêté.



- Augmenter les formations disciplinaires au sein de l'ED en utilisant de manière optimale les 24 h susceptibles d'être comptabilisées dans le service des enseignants-chercheurs qui interviennent dans l'animation de la formation doctorale.
- Organiser de nouvelles élections pour élire les représentants des doctorants en instaurant une procédure préservant l'anonymat des votes.
- Créer (comme c'est normalement prévu) un nouveau site web qui doit permettre une meilleure diffusion des informations à destination des doctorants.
- Etablir un règlement intérieur qui définira avec précision les rôles respectifs du Conseil et du Bureau.
- Réunir plus souvent le Conseil d'ED et octroyer une voix délibérative aux doctorants.

# Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

**Monsieur Jean-Marc GEIB**  
HCERES  
Directeur  
Département des formations  
2 rue Albert Einstein  
75013 PARIS

Objet : Observations relatives au  
rapport d'évaluation des experts HCERES  
N/Réf. : YB/MT/CB/EM/2017-10

Dossier suivi par : Caroline BERNARD  
Tél : 04 13 55 04 11  
[Caroline.bernard@univ-amu.fr](mailto:Caroline.bernard@univ-amu.fr)

Vos réf : DEF-PED180014886 - COGNITION, LANGAGE, EDUCATION - 0134009M

Marseille, le mardi 25 avril 2017

Monsieur le Directeur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES de l'école doctorale : COGNITION, LANGAGE, EDUCATION.

Comme demandé dans ledit mail, vous trouverez ci-dessous nos différentes observations :

**Observations du Directeur de l'école doctorale :**

Page 4, 1er paragraphe de la section « Appréciation par critère » : le conseil de l'ED se réunit au minimum 3 fois par an.

Les représentants des doctorants ont une voix délibérative dans toutes les décisions de l'ED, sauf celles relatives au classement des candidats aux contrats doctoraux.

Les doctorants peuvent s'ils le souhaitent contacter directement leurs représentants au conseil de l'ED. En effet, une adresse-mail dont les seuls destinataires sont les doctorants élus, a été ouverte il y a déjà quelques années, d'ailleurs à l'initiative d'une doctorante élue. Les doctorants sont totalement libres de contacter les représentants élus si besoin est.

**Observations complémentaires par le Directeur du collège doctoral et le Vice-Président Recherche :**

Page 5, 1er paragraphe : un poste d'assistante d'ED à temps plein en catégorie B a été attribué à l'ED 354 et une personne sera recrutée sur ce poste avant la rentrée 2017-2018. Cela permettra à l'assistante qui assurait le secrétariat des ED 354 et 356 de se consacrer entièrement à l'ED 356.

Page 5, 2ème paragraphe : le budget des ED est, depuis 2016, défini à partir de l'expression des besoins de chacune des ED sur la base d'un budget prévisionnel détaillé transmis en amont au collège doctoral (CD) et suite à un dialogue de gestion entre le directeur de l'ED et le directeur du CD. Un état budgétaire est réalisé à mi-parcours et en cas de besoins, les ED peuvent bénéficier d'une dotation complémentaire sur demande justifiée.

Page 5, avant dernier paragraphe : la répartition des contrats doctoraux de l'établissement entre ED a été définie et fixée pour la durée du contrat d'établissement juste après la création d'AMU. Une nouvelle répartition des contrats doctoraux entre ED sur des critères qui seront à l'étude en 2017, sera réalisée avant le début du prochain contrat d'établissement.

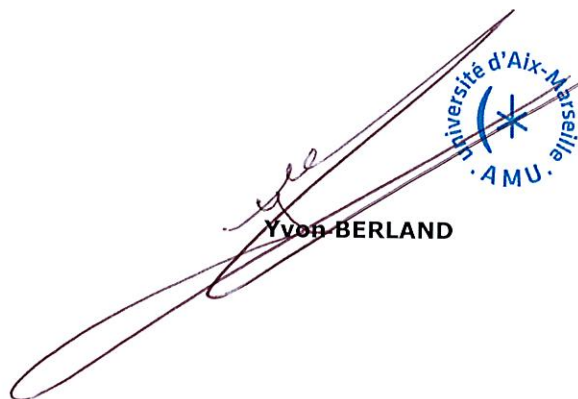
Page 5, dernier paragraphe : un dispositif d'accueil et d'accompagnement des doctorants internationaux sera mis en place dès la rentrée 2017-2018 dans le cadre de la création d'un bureau Euraxess au sein d'AMU en septembre 2017.

Page 6, 3ème paragraphe : la clarification des critères de conversion, en nombre d'heures, des journées d'études, des séminaires et des actions d'animation menées par les doctorants est sur le point d'aboutir. Un référentiel est sur le point d'être communiqué aux doctorants. Il sera commun aux ED 354 et 356.

Page 7, section « Autoévaluation et projet » : un règlement intérieur de l'ED 356 avait été rédigé et soumis à la commission recherche d'AMU, mais n'avait pas encore été validé au moment de la visite HCERES.

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.



Yvon BERLAND

